

## MIFID II MARCHE CIBLE DU PRODUCTEUR

Légende: ✓ Opinion positive – Opinion neutre ✗ Opinion négative

1) Type d'investisseur		2) Connaissance & Expérience	
a) Client non professionnel	✓	a) Investisseur novice	✓
b) Client professionnel	✓	b) Investisseur informé	✓
c) Contrepartie éligible	✓	c) Investisseur aguerri	✓

3) Capacité à supporter des pertes	
a) Aucune perte en capital (à l'échéance)	✓
b) Perte partielle en capital (à l'échéance)	✓
c) Capital non-garanti	✓
d) Perte supérieure au capital investi	✓

4) Tolérance au risque	
PRIIPS – Indicateur de risque synthétique (SRI)	
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">1</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px; background-color: #ccc;">2</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">5</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">6</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">7</div> </div>	
Risque faible -----> Risque élevé	

5) Objectifs et besoins de l'investisseur		
<b>Objectifs d'investissement</b>	a) Protection	✓
	b) Croissance	✓
	c) Rendement	–
	d) Couverture	–
	e) Option ou investissement avec effet de levier	–
	f) Autre	✓
<b>Horizon d'investissement</b>	Durée de détention recommandée	12 an(s) 0 mois 2 jour(s)
	Date de maturité	17/05/2038
	Très court terme (<1 an)	
	Court terme (1-3 ans)	
	Moyen terme (>=3-5 ans)	
<b>Besoin spécifique</b>	Long terme (>=5 ans)	✓

6) Stratégie de distribution	
a) Réception et transmission d'ordre (RTO)	✗
b) Exécution avec test de connaissance et d'expérience ou Service sans conseil	✓
c) Conseil en investissement	✓
d) Gestion sous mandat	✓

7) Catégorie SFDR assimilée *	
a) Assimilé Art. 6	✓
b) Assimilé Art. 8	
c) Assimilé Art. 9	

8) ESG Target Market	
a) Taxonomie	–
b) Durabilité	–
c) Principales Incidences Négatives	–

## INFORMATION IMPORTANTE

---

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle.  
Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à toutes Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.  
Ce document ne constitue pas une offre commerciale, ou une invitation à réaliser une offre, pour acheter ou vendre un produit de la Société Générale.  
Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

\* Veuillez noter que l'instrument financier objet de ce document n'est pas un "produit financier" au sens de l'article 2 (12) de la réglementation SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »), cette dernière visant à fournir aux investisseurs des informations sur les caractéristiques ESG des "produits financiers".  
L'information sur la catégorisation « SFDR-like » de l'instrument financier objet de ce document est fournie au distributeur dans une démarche informative et commerciale, mais non réglementaire, à l'instar de ce qui est prévu dans le document « European ESG Template » (EET).  
Cette information n'a jamais vocation à être diffusée à l'investisseur final.